

Montréal, le 6 juin 2008

PAR COURRIEL

Monsieur Richard Hamel

Objet : Votre demande de révision du reportage sur la centrale nucléaire Gentilly II, diffusé le 13 mai 2008 au *Téléjournal Mauricie*

Monsieur,

Vous jugez que le reportage diffusé le 13 mai 2008 au *Téléjournal Mauricie* sur la centrale nucléaire Gentilly II prête à confusion car la journaliste signe « à Trois-Rivières » et non « à Bécancour » à la toute fin de son texte.

La journaliste Édith Parizeau vous a répondu qu'elle savait que la centrale était située à Bécancour, dans le secteur Gentilly. Toutefois, elle écrit avoir choisi de signer à Trois-Rivières car c'est de là qu'elle a fait son reportage. Elle n'a pas été sur les lieux. Elle a réalisé le reportage sans sortir de la salle des nouvelles de Radio-Canada à Trois-Rivières. Elle a utilisé les entrevues et les informations recueillies par une collègue, qui elle, a été à Bécancour.

Cette réponse ne vous a pas satisfait. Vous jugez que Radio-Canada a manqué de transparence et a fait preuve de partialité en ne signant pas ce reportage à Bécancour.

J'ai visionné le reportage en question. Dès les premières secondes, le lieu de la centrale nucléaire est très bien identifié, car on fait apparaître une surimpression « **Bécancour** » en bas de l'écran. Un peu plus loin, Édith Parizeau présente une entrevue ainsi : « Le maire de **Bécancour** n'y voyait pas matière à s'inquiéter ». Durant l'entrevue qui suit, une surimpression apparaît. On peut lire au bas de l'écran : « Maurice Richard, maire de **Bécancour** ». Enfin, la journaliste présente un échange à l'Assemblée nationale et on entend l'indignation du député de Nicolet-Yamaska, Éric Dorion, qui représente notamment la région de Bécancour. Bref, je crois qu'il est parfaitement clair, dans ce reportage, que la centrale nucléaire Gentilly II est située à Bécancour, sur la rive sud du Saint-Laurent.

Par ailleurs, Édith Parizeau a respecté à la lettre le principe d'exactitude au cœur des *Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada* en signant ce reportage « à Trois-Rivières ».

... 2

« L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels. » (NPJ, III, 2)

Il aurait été inexact de signer ce reportage à Bécancour; Édith Parizeau n'y a pas mis les pieds cette journée-là. Son supérieur lui a demandé de récupérer des entrevues faites par une autre journaliste. Cette autre journaliste, à son retour de Bécancour, a dû aller couvrir un incendie et elle s'est retrouvée en direct dans le bulletin de nouvelles de 18 heures. Dans une salle des nouvelles, les changements d'affectation sont monnaie courante car l'actualité évolue tout au long de la journée et les responsables doivent prendre en considération les horaires des reporters afin de minimiser les factures de temps supplémentaire. Quand cela arrive, il faut que les journalistes échangent le plus d'information possible afin que le produit en ondes souffre le moins possible de ces changements de personnel. Le reportage sur le bris d'équipement à la centrale nucléaire est à mon avis équilibré, informatif, et il va même chercher un point de vue d'expert à l'Université Laval.

En signant « à Trois-Rivières », Édith Parizeau a tout simplement fait preuve d'honnêteté. Elle n'a pas tenté de faire croire aux téléspectateurs qu'elle avait été sur place.

Cette situation est fréquente à Radio-Canada et dans la plupart des autres stations de télévision. Les journalistes de la salle des nouvelles de Montréal qui font des résumés d'événements internationaux signent leur reportage « à Montréal ». Ils ne sont pas allés sur les lieux. Il serait mensonger de signer autrement. Tout au long de ma carrière de reporter, j'ai adopté la même approche. Quand j'étais basée à Washington, je me servais souvent d'images tournées par les télévisions américaines aux quatre coins des États-Unis pour faire des reportages. Dans ces cas-là, je signalais « à Washington », même si l'événement se déroulait en Californie ou au Texas. C'est encore la façon de faire.

Il y a toutefois une zone grise. Régulièrement, les reporters vont en dehors de la ville où est située leur salle de nouvelles pour couvrir un événement. Ils reviennent au poste avec leurs entrevues. Ils enregistrent leurs textes et montent leurs reportages dans la salle des nouvelles et non sur les lieux de l'événement. Doivent-ils alors signer à l'endroit où ils sont au moment précis de l'enregistrement des textes ou à l'endroit où ils ont passé une bonne partie de la journée? Il n'y a pas de règle absolue, mais souvent, les reporters évitent ce dilemme en enregistrant une conclusion à la caméra à l'endroit où la nouvelle se déroulait.

Conclusion

En conclusion, la journaliste a respecté à la lettre les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Julie Miville-Dechêne

Ombudsman des Services français, Société Radio-Canada